

ORDRE DU JOUR

1. Examen des comptes Enedis 2016 pour avis
2. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) pour avis
3. Présentation des conditions d'exécution des travaux en basse tension CET TST BT et prescriptions réseau distribution électriques appliquées depuis le 1^{er} avril 2015 pour avis

LA DÉLÉGATION FO ÉNERGIE ET MINES

Estelle DEVOS - RS
Luc GERMAIN - élu titulaire
Frédérique RICARD - absente excusée

Avant de quitter la séance, la Délégation FO Énergie et Mines a fait la déclaration suivante :

DÉCLARATION LIMINAIRE

Pour commencer notre déclaration, nous nous appuyerons sur une citation de William WILKIE COLLINS « les feuilles mortes, que le vent d'automne faisait tourner à mes pieds, étaient semblables à mes pauvres espoirs envolés ».

En ce changement de saison, avec le cumul de toutes les transformations d'ampleurs impactant l'Entreprise, les espoirs des agents aussi s'envolent . . .

D'abord le projet convergence qui finit d'être déployé en région. Mené tambour battant par la Direction faisant fi des alertes émises par le corps social, ce projet a amené son lot de déceptions et de problématiques. Sur certaines régions, les retours d'expérience des phases de « pilote urbain » confortent les alertes émises par FO Énergie et Mines.

Les dysfonctionnements, pour ne pas dire les irritants, sont nombreux :

■ *Le matériel informatique, et plus spécifiquement les PDA, représente un des points noirs qu'il convient de résoudre au plus vite. Il n'est pas acceptable d'utiliser encore du matériel obsolète ou dépassé, alors que l'entreprise se veut à la pointe du progrès numérique.*

■ *L'attractivité des postes de TIP reste à prouver. Il ne suffit pas de proposer quelques vagues promotions sur des postes dans des zones jugées difficiles pour prétendre que la convergence représente une véritable opportunité de carrière. À responsabilité égale, promotion égale ! Il faut étendre les plages des postes et arrêter de ne retenir que des candidats qui postulent « à plat ».*

■ *Le choix délibéré de la Direction de différencier le traitement de certains agents de l'UCF, en particulier les détachés sociaux laissés pour compte.*

■ *Des problématiques immobilières loin d'être solutionnées : travaux inachevés, voire non commencés ; des salles de réunion sous-dimensionnées par rapport à l'effectif.*

■ *Une organisation qui ne profite pas à la professionnalisation des agents, avec pour exemple des agents formés aux techniques d'intervention sur le réseau... et qui ne pratiquent qu'en situation d'astreinte. Pour FO Énergie et Mines, il est urgent d'harmoniser les usages et les règles pour préserver la santé de nos collègues. Nous ne pouvons cautionner de telles pratiques pouvant occasionner un risque d'accident.*

■ *L'organisation du service des opérations est elle aussi perfectible. Les rôles des uns et des autres — AREX, base opérationnelle, CPA et hypervision planifiante — demandent à être clarifiés.*

Heureusement, la convergence a opéré sur le volet humain : les deux « seuls » points positifs que nous retenons sont l'ambiance générale et la solidarité entre tous les agents. Ce sont les tout derniers liens qui soudent les équipes dans un contexte professionnel souvent difficile au regard de la faible reconnaissance de l'entreprise.

Sur ce propos, FO Énergie et Mines constate que la répartition des richesses de l'Entreprise ne profite pas aux agents, mais au Groupe EDF. L'histoire se répète... Entre 2015 et 2016, les dividendes versés au Groupe EDF ont augmenté de 17 %, passant de 454 à 551 millions d'euros, soit 97 millions d'euros qui auraient pu être reversés aux agents en reconnaissance du fruit de leur travail. Et ces remontées ne cessent d'augmenter. Sur l'exercice 2014, 54 millions d'euros étaient remontés. On frôle le doublement !

Ensuite, l'expérimentation fluidité impacte aussi le fonctionnement de l'Entreprise. Vendue par la Direction comme le remède, ou que nous qualifierions ironiquement de « solution miracle », au manque de postulation sur les bordereaux de candidatures, FO Énergie et Mines nuance malheureusement cet enthousiasme.

En effet, la disparition du « feu vert » et des aptitudes devaient, sur le papier, faciliter les recrutements. Au contraire, à un mois du lancement de l'expérimentation, FO Énergie et Mines fait le constat que les comptes n'y sont pas !

Tous les postulants ne sont pas systématiquement reçus pour un entretien ni inscrits sur les bordereaux. Il deviendra alors impossible d'effectuer le moindre contrôle social en CSP.

De même, la création des zones d'emplois déficitaires et les nouvelles mesures d'accompagnement qui les accompagnent ont pour mission de recréer une véritable attractivité sur des bordereaux infructueux, malgré plusieurs publications.

Malheureusement, le nombre de villes concernées est tellement restreint – certains départements sont totalement exclus du dispositif – que la fluidité attendue restera anecdotique et ne permettra pas d'améliorer réellement les conditions d'accès à l'emploi pour les futurs postulants.

FO Énergie et Mines pointe également la méthode utilisée pour mettre en place cette expérimentation. En effet, celle-ci est condamnable à tout point de vue. Sur un tel projet, la Direction a réduit les moyens. Deux bilatérales au niveau national et pratiquement aucune concertation au local afin de recueillir l'avis des IRP conventionnelles (GE et CHSCT), et ce, avant son déploiement. En persévérant dans cette conduite, la Direction est coupable d'un véritable délit d'entrave. Pour FO Energie et Mines, il est important de créer de l'attractivité sur notre cœur de métier, mais pas d'utiliser les agents comme des pions. Les agents ont le droit d'être reçus en entretien, ils ont le droit d'avoir un retour sur leur entretien et leur aptitude.

À travers les dossiers évoqués, c'est principalement la problématique du dialogue social dans l'Entreprise que FO Énergie et Mines pointe. Depuis la disparition des DIR et les effets néfastes d'un pilotage à deux niveaux, FO Énergie et Mines n'a de cesse de constater l'absence de cohérence entre la tête de l'Entreprise et les 25 Directions Régionales. Chacun y va de sa petite spécificité. Les Directions Régionales devraient être objectivées de façon identique sur l'ensemble de leurs activités. FO Énergie et Mines demande également à la Direction de respecter les accords en cours, notamment sur la tenue des Comités de Suivi et sur la reconnaissance du professionnalisme. Ce besoin de clarification et d'homogénéisation est attendu de toutes et tous et les spécificités locales naissantes suite au Règlement Intérieur en sont un bon exemple.

De plus, force est de constater qu'au niveau national, les dossiers d'envergure sont traités dans l'urgence, les négociations se multiplient, se succèdent, se chevauchent à un rythme effréné et les dates sont imposées, même en l'absence de certaines organisations de représentation du Personnel. FO Énergie et Mines demande à la Direction la mise à disposition d'un agenda social digne de ce nom, avec des délais d'acculturation et de négociations cohérents. À moins que la volonté ne soit que toute négociation se termine en Décision Unilatérale de l'Employeur.

Ce 19 octobre est aussi l'occasion pour FO Énergie et Mines de rappeler son opposition aux ordonnances du gouvernement réformant le Code du travail, ainsi qu'à la loi travail de 2016. Nous appelons l'ensemble de nos forces syndicales à se mobiliser ce jour pour marquer son refus face à cette véritable casse sociale.

Avant de quitter cette séance pour les raisons évoquées ci-dessus, nous souhaiterions intervenir au sujet du précédent mouvement social qui a impacté le fonctionnement du dernier CCE. FO Énergie et Mines considère le PV de carence non recevable dans la mesure où le CCE n'a pas été ouvert.

Convaincus du fait que vous ne puissiez ignorer vos obligations en la matière, nous attendons de votre part confirmation de la nécessité de satisfaire à celle-ci, et donc confirmation de la nullité du PV de carence précédemment évoqué et la mise à l'ordre du jour du CCE de décembre des points non traités.

Vous comprendrez que nous ne saurions voir ces obligations ignorées sans en référer aux autorités compétentes. Celles-ci, saisies dans une telle hypothèse, ne manqueraient sans doute pas de faire le constat, au regard de ce qu'édicte l'article L. 2328 – 1 du Code du travail, d'une entrave au fonctionnement de l'instance.

FO Énergie et Mines quitte la séance.

Le CCE est ouvert avec la moitié des Délégations, l'ordre du jour a donc été traité.

Voici les déclarations et avis que FO Énergie et Mines aurait fait sur les différents sujets :

1. EXAMEN DES COMPTES ENEDIS 2016 **Pour avis**

À la lecture des résultats financiers de l'Entreprise, FO Énergies et Mines constate, comme c'était également le cas les années précédentes, les manques de clarté, d'affichage des méthodes de calcul et de lexique concernant les acronymes.

Pour autant, les résultats financiers 2016 d'ENEDIS paraissent sains et excédentaires. Ainsi, les gains dégagés pourraient profiter aux salariés qui ont, ne l'oublions pas, très largement contribué à cette performance. Paradoxalement, FO Énergie et Mines déplore des évolutions salariales toujours fortement modérées.

Pour preuve, les dividendes versés au Groupe EDF qui n'ont cessé d'augmenter entre les exercices 2014/2015 et 2015/2016 (400 M€ contre 551 M€). Cela uniquement pour essayer d'assainir une partie de la situation économique et financière de sa maison mère qui se détériore inexorablement.

L'investissement CAPEX est en hausse de 9 %, mais est absorbé aux 2/3 par le projet Linky. En parallèle, les investissements hors Linky sont, eux, en recul. FO Énergie et Mines attire l'attention sur le fait de ne pas pénaliser l'Entreprise sur le long terme même si le critère B reste en phase avec les objectifs. N'oublions pas qu'Enedis est jugée par les autorités concédantes sur l'excellence de ses missions de service public.

Malgré un EBITDA et un résultat net en hausse (+14,5 %), FO Énergie et Mines ne peut se satisfaire de dépendre de l'impact climatique pour avoir une marge brute en augmentation. Sachant que la loi sur la transition énergétique va favoriser l'auto consommation des petites productions décentralisées (raccordement producteur +13 %), cette marge, de fait, diminuera. Le TURPE restant la principale source de revenus d'Enedis.

Dans ce contexte, FO Énergie et Mines estime qu'ENEDIS a plus que jamais besoin d'investir dans la recherche et dans la formation de ses agents afin d'accompagner son ambitieux projet industriel. Et comme dirait CHURCHILL : « Plus vous saurez regarder loin dans le passé, plus vous verrez loin dans le futur ».

FO Énergie et Mines peut se réjouir de l'ambition affichée d'ENEDIS d'être un acteur majeur de la Distribution en Europe. Mais au-delà des chiffres portés sur ce document, le

développement d'ENEDIS ne doit pas se faire au détriment de l'intégrité physique et psychique de ses salariés. Il est facile de constater que les gains de productivité espérés se feront sur le matériel et le personnel, ce que FO Énergie et Mines trouve inacceptable.

Compte tenu que les grandes orientations stratégiques sont décidées par la tête de l'Entreprise et avec l'aval du Conseil de Surveillance dans lequel FO Énergie et Mines n'a aucun représentant, nous nous abstenons d'émettre un avis sur ce dossier.

2. CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE), Pour avis

L'avis du CCE est demandé quant à l'affectation et l'utilisation du CICE 2015... Il en est grand temps. Nous sommes fin 2017 !

Tel que rappelé dans le document fourni, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a pour objet : «le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement».

FO Énergie et Mines se satisfait de disposer, enfin, d'éléments chiffrés sur le CICE et l'utilisation qu'Enedis en fait. Nous demandions cette transparence depuis longtemps, et ce dans plusieurs instances de concertation.

Le montant du CICE 2015 s'est élevé à 50,8 M€, répartis sur les trois axes d'utilisation suivants :

- *Augmentation des effectifs statutaires.*
- *Formation professionnelle.*
- *Investissements d'avenir.*

FO Énergie et Mines estime que les choix retenus sont pertinents au regard des enjeux du projet industriel de l'Entreprise afin de réaliser son ambition d'être le Distributeur d'électricité du XXI^e siècle. Ceci paraît également conforme à l'objet du CICE. Pour autant, la lecture du document nous laisse perplexes et plusieurs interrogations restent en suspens :

- *Nous avons des difficultés à comprendre la répartition réelle des fonds du CICE sur le récapitulatif présenté. D'autant plus que le bilan de l'emploi fait apparaître 222 effectifs statutaires de moins, alors que dans le même temps on annonce 8 M€ au soutien à l'évolution de ces mêmes effectifs.*

- *L'affectation d'une partie du CICE aux investissements Linky est surprenante, car ceux-ci sont intégralement financés par le TURPE. Devons-nous en conclure que le CICE a servi à l'équilibre du financement de ce projet ?*

- *Comment est affecté le CICE dans le compte d'exploitation d'Enedis ? Est-il visible par les bénéficiaires dans leur dotation budgétaire ou reste-t-il intégré en déduction des charges de Personnel, tel que le montre « l'Audit du niveau des charges d'exploitation d'ENEDIS », publié par la CRE en juillet 2016 ?*

FO Énergie et Mines estime que les éléments apportés ce jour ne permettent pas d'avoir une vision claire de l'utilisation et de l'affectation du CICE 2015 par Enedis. Ce crédit d'impôt devrait davantage être utilisé pour soutenir les actions de Recherche et Développement dans le domaine des réseaux du futur, pour l'acquisition d'outils pour les agents de terrain (PDA, objets connectés, formations en imagerie virtuelle...).

Pour ces motifs, FO Énergie et Mines donne un avis négatif.

3. POINT 3 : PRÉSENTATION DES CONDITIONS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX EN BASSE TENSION CET TST BT ET PRESCRIPTIONS RÉSEAU DISTRIBUTION ÉLECTRIQUES APPLIQUÉES DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2015
Pour avis

L'avis du CCE est demandé sur les conditions d'exécution des travaux CET TST BT et sur les prescriptions réseau distribution électriques appliquées depuis le 1^{er} avril 2015.

Pour FO Energie et Mines, la Direction répond, avec ce dossier, aux injonctions qui lui ont été stipulées par le jugement du TGI de Nanterre en date du 3 octobre 2017.

Ce dossier est en accord avec les recommandations émises par le Comité des Travaux Sous Tension. Ce Comité statue sur l'analyse des risques d'électrisation, de court-circuit et définit les conditions pour maîtriser ces risques.

Néanmoins, sur ce dossier, FO Énergie et Mines considère qu'il est du ressort de la Direction de mettre en place un modèle de portage adapté afin que l'ensemble des agents concernés puisse aisément se l'approprier.

Or, FO Énergie et Mines constate, qu'en général, le déploiement est réduit à sa plus simple expression et qu'à aucun moment la Direction ne s'assure de son acquisition.

Avec les prochaines mises à jour, y compris les IPS et ITST dans leur version 3, comment la Direction, en l'état actuel des outils de portage, pourra-t-elle garantir avec certitude que les nouvelles règles soient intégrées par les agents et garantissent leur sécurité ?

De plus, FO Énergie et Mines pointe du doigt l'impact de ces changements sur nos prestataires et demande à la Direction de s'assurer que ce même portage est réalisé dans ces entreprises en amont de la conclusion des marchés.

Sur ce dossier, FO Énergie et Mines s'abstient dans la mesure où il ne s'agit que de l'exécution pure et simple du jugement du TGI de Nanterre.

LES RDV DU CCE À VENIR :

- 6 novembre 2017 : CCE remplacé par une Délégation Spéciale des CCE Enedis et GrDF
- 14 décembre 2017 : CCE